



Poste et politique

LA POSTE 

Dossier médical informatisé

La Poste participe à l'élaboration de la cybersanté

De nos jours, le secteur de la santé réclame des formes de soins innovantes pour continuer à garantir une bonne qualité des soins à l'avenir. Le soutien apporté par la gestion électronique de la santé aux procédures, telle qu'offerte par le dossier médical informatisé, est un facteur de réussite décisif. La thématique de la cybersanté a retenu l'attention de La Poste Suisse dès la première heure, ses solutions électroniques de pointe, son ancrage national et sa capacité d'innovation lui ayant permis de relever les défis qui en découlent. Dans cet esprit, La Poste soutient l'introduction du dossier électronique du patient en Suisse.

En 2007, la Confédération a adopté la «Stratégie Cybersanté Suisse». La notion eHealth implique le recours aux technologies de l'information et de la communication pour organiser, soutenir et mettre en réseau toutes les procédures et tous les acteurs du secteur de la santé.

Stratégie eHealth Suisse

La mise en place d'un dossier électronique du patient géré de manière décentralisée est un élément clé de la stratégie de cybersanté. Le Conseil fédéral prévoit que toutes les personnes vivant en Suisse aient accès à leur dossier individuel d'ici 2015.

Le dossier médical informatisé permet la mise en réseau des médecins, hôpitaux, pharmacies, laboratoires et services de soins et des autres acteurs du système de santé, assurant ainsi une gestion efficace de la communication et de l'information. Indépendamment des contraintes de lieu et de temps, les patientes et les patients partagent des informations pertinentes en ligne avec les professionnels de leur choix. L'autodétermination des patients s'en trouve renforcée et les procédures

de traitement dans le secteur de la santé deviennent plus efficaces et plus sûres. En outre, les erreurs causées par le transfert de l'information peuvent plus facilement être évitées, améliorant, par là même, la qualité des soins.

Loi fédérale en vue

La Loi fédérale sur le dossier électronique du patient doit combler un vide juridique à l'échelle nationale et fixer les conditions-cadres de la mise en œuvre de la stratégie de cybersanté. Le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral de l'intérieur (DFI) pour élaborer un message et un projet de loi. Ceux-ci sont attendus mi-2013.

La Loi fédérale sur le dossier électronique du patient doit fixer les normes permettant de garantir un traitement sécurisé des données de santé de chaque dossier. Des directives techniques doivent également être arrêtées afin de permettre un échange de données standardisé au niveau national.

Le rôle de La Poste Suisse

Le traitement confidentiel d'informations et de données, l'identification de l'émetteur et du destinataire et la transmission fiable et sûre de données font partie des activités centrales de La Poste. La Poste, l'une des entreprises postales les plus innovantes dans le monde, s'est penchée déjà très tôt sur la question de la numérisation des échanges de données physiques – aussi dans le secteur de la santé.

Chaque année, La Poste livre plus de 200 millions de documents du secteur de la santé en toute sécurité sous forme d'envois physiques – allant des factures aux données médicales.

A l'avenir, La Poste continuera à garantir l'échange de données médicales à ses clientes et clients privés et du secteur de la santé. Elle le fera à l'aide du dossier médical informatisé «vivates», accessible via les clés d'accès de SuisseID ou les cartes d'assurés.

Le dossier médical informatisé

Le dossier médical informatisé de La Poste «vivates» ne se réduit pas à une simple plate-forme d'archivage de données médicales. Il a été développé en coopération avec le canton de Genève, en tenant compte des spécificités de la Suisse et des standards internationaux. Conçu comme un système décentralisé, «vivates» sert également de service de communication en ligne ainsi que d'outil de dialogue entre les différents utilisateurs.

«vivates» offre les avantages suivants:

- pour la première fois, le patient peut consulter ses données médicales et décider qui est autorisé à y accéder; par ailleurs, il est assuré de toujours avoir toutes les données importantes à disposition en cas d'urgence;
- les médecins peuvent accéder aux traitements, aux résultats de laboratoire et aux médicaments des patients, ce qui augmente la qualité de leur travail;
- grâce à une documentation spécifique, les médecins et les services de soins sont informés en temps utile de la sortie des patients de l'hôpital et obtiennent un meilleur aperçu des résultats du traitement et des interventions;
- les pharmacies obtiennent un meilleur aperçu du traitement et peuvent mieux tenir compte des besoins spécifiques des patients;
- les services de soins ont pour la première fois la possibilité d'optimiser le traitement du patient directement avec le médecin à l'aide de la documentation partagée.

Protection des données essentielle

L'objectif est de permettre un accès aux données centré sur le patient pour rassembler les informations requises par les différentes procédures de soin. Les données demeurent entre les mains des acteurs médicaux traitants. Seul un accès aux données autorisé par le patient permet de rendre les données accessibles, de les consulter et de les traiter. La protection des données sensibles est primordiale.

Un concept d'autorisation d'accès élaboré conjointement avec la Confédération et les Cantons et le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) répartit les données en différentes classes de confidentialité, garantissant un accès aux seules personnes autorisées.

Projet précurseur «e-toile»

En février 2011, le projet pilote «e-toile», portant sur le dossier électronique du patient, a été lancé dans quatre communes du canton de Genève en coopération avec la Poste.

A la fin de l'année 2011, le projet a été évalué par la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique sur mandat de l'organe de coordination eHealth Suisse. Il a été le premier pilote labellisé «Interrégional – conforme à la stratégie – plusieurs communautés 2011». Cette distinction confirmait la totale conformité de la solution de la Poste avec la «Stratégie Cybersanté Suisse».

«e-toile» est également un projet précurseur au niveau européen, puisqu'il a été le premier projet pilote suisse raccordé à epSOS (European Patients Smart Open Services). epSOS est un projet européen dont l'objectif est de rendre accessible

des données médicales aux institutions de santé européennes sur autorisation du patient et en cas de besoin. «e-toile» gère le «National Contact Point» sur mandat de la Confédération, garantissant le rattachement de la Suisse à l'UE.

Projet pilote réussi

Au terme de l'essai pilote, un élargissement du projet à l'ensemble du canton de Genève est prévu.

La mise en pratique réussie du projet pilote genevois «e-toile» a permis à la Poste de prouver la faisabilité technique et organisationnelle du dossier électronique du patient. Elle a pu démontrer qu'elle dispose du savoir-faire et de l'expertise technique nécessaires pour effectuer un travail pionnier et mettre en œuvre des solutions innovantes, financées durablement, dans un environnement hautement complexe.

Autres projets pilote

La solution du projet pilote genevois «e-toile» est également offerte sous le nom «vivates» à des projets pilotes réalisés par d'autres cantons. Plusieurs régions suisses profitent donc de l'expérience genevoise.

Le canton du Tessin s'intéresse par exemple de très près au sujet eHealth dans le cadre de l'initiative «Rete sanitaria». Un essai pilote avec des patients atteints de cancer sur la base de la solution du dossier médical informatisé de la Poste «vivates» est lancé au printemps 2013. La plate-forme technique est identique à celle d'«e-toile», garantissant une interopérabilité super-régionale et un développement commun.

Position de la Poste

La Poste Suisse s'est intéressée à la thématique de la cybersanté et à la mise en place de solutions sûres pour un dossier électronique du patient dès la première heure. Aujourd'hui, elle dispose d'une expérience et de connaissances uniques en Suisse. Cette compétence lui permet d'accompagner les cantons et les prestataires du secteur de la santé dans la conception et la mise en œuvre de projets pilotes, puis dans l'introduction générale du dossier médical informatisé.

La Poste bénéficie de la confiance de la population pour la transmission fiable et sûre d'informations et de données et d'une longue expérience, deux atouts majeurs qui lui permettent de proposer la gestion électronique des données au secteur de la santé.

La Poste salue la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Elle estime que les dispositions juridiques sont une condition indispensable pour encadrer un tel système, mais aussi renforcer la confiance des patients. La sécurité des données et l'autodétermination des patients sont des facteurs de réussite essentiels.

La Poste continuera à suivre cette voie et s'engagera pour une mise en œuvre rapide et hautement qualitative de la cybersanté en Suisse.

Informations complémentaires

www.poste.ch/politique
www.poste.ch/vivates